

Trevoux , le 10 Novembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
DE TREVOUX

Passage du Banneret

01606 TREVOUX CEDEX

TÉL : 04-74-00-94-69 FAX :04-74-00-94-59

RECEPTION DU LUNDI au VENDREDI de 8H30-12H00
et 13H30-16H00
OU SUR RENDEZ-VOUS



MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

L'inspecteur Départemental du cadastre
à M le Maire de la Commune de ST ANDRE DE CORCY

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux concernant la mise à jour du plan cadastral vont être effectués à partir du 23 Novembre 2011, dans votre commune.

Cette opération, qui consiste à effectuer le lever des constructions nouvelles et des extensions des bâtiments, ne modifie en rien ni la consistance des propriétés, ni la position de leurs limites. Elle permet d'assurer l'actualité du plan.

Afin de faciliter le travail des géomètres du cadastre, il est demandé aux propriétaires fonciers de leur faciliter l'accès, ainsi qu'à leur aide, et de leur fournir toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles.

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1997 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre du cadastre responsable de ces travaux, Monsieur Marc BOILEAU, pourra fournir toute précision utile lors de son intervention sur le terrain.

Je vous serais obligé, de faire publier et afficher dans les formes habituelles les avis ci-joints destinés à informer les propriétaires de l'ouverture de ces travaux, et si vous le jugez utile, faire publier le communiqué joint dans la presse locale.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

M. Jean-Pierre BILLET
Inspecteur du cadastre

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

~~~~~

# AVIS

# AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

~~~~~

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **ST ANDRE DE CORCY** sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral (lever des constructions nouvelles, agrandissements, ...) se dérouleront durant le mois **NOVEMBRE 2011**.

Ils sont instamment invités :

— à fournir au géomètre du cadastre et à son aide, toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles ;

— à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi).

A cet effet, cet agent est accrédité par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 1997 à accéder aux propriétés particulières, communales ou domaniales.

Le géomètre responsable de ces travaux au **C.D.I.F. de TREVoux**, Monsieur **Marc BOILEAU**, pourra leur fournir tout renseignement utile lors de son intervention sur le terrain.

Le Maire,